

Au moment où j'étais dans l'Ouest le discours du budget y a été publié, et je vous affirme qu'ils sont rares les gens qui s'en sont déclarés satisfaits. L'opinion est unanime dans l'Ouest, d'après ce que j'ai pu juger, à condamner la politique financière annoncée par le Gouvernement. Ce matin encore j'ai reçu le texte d'une déclaration adoptée par le District Board de la circonscription de Portage-la-Prairie. Si la Chambre me le permet je vais en donner lecture :

Portage-la-Prairie, 19 mai 1923.

M. H. Leader, M.P.,

Edifice du Parlement,

Ottawa, Canada.

Cher monsieur,—

Je suis chargé par le district Board de la circonscription de Portage-la-Prairie de vous communiquer ce qui suit :

Considérant que la prospérité nationale dépend principalement du développement des industries indigènes et attendu qu'un tarif basé sur la protection pèse injustement sur ces industries naturelles retardant ainsi la production et le développement de nos ressources naturelles, au point que l'agriculture peut à peine se maintenir elle-même et devient complètement démoralisée et considérant que le Gouvernement actuel a fait la promesse absolue dans son programme de 1919 de supprimer les droits au moins sur les produits nécessaires à l'existence et sur ses instruments de production. En conséquence, il est résolu que nous croyons que la proposition de tarif de l'honorable M. Fielding violent l'engagement pris envers le peuple du Canada et de plus que nous demeurons absolument opposés à la reconnaissance du principe de la protection dans la préparation des tarifs. Et de plus nous approuvons très cordialement l'amendement proposé par M. Forke, chef du parti progressiste.

(Signé) James McKenzie.

M. James McKenzie est un des vieux libéraux des plaines de Portage. Je crois pouvoir dire que dans ce comité de dix-sept ou de vingt et un, je ne sais pas exactement il n'y a pas plus de deux membres qui ne soient pas d'anciens libéraux; ils condamnent tous le budget présenté et ils sont absolument d'avis que le parti libéral a trahi le peuple de ce pays.

Il y a dans le budget des choses à l'égard desquelles nous pourrions peut-être dire un bon mot. Je voudrais dire ceci,—et en le faisant je sais que je ne recueillerai pas l'approbation d'un grand nombre de mes collègues progressistes,—qu'à titre de bon Canadien j'approuve la préférence accordée aux marchandises anglaises qui entrent par des ports canadiens. Le Gouvernement aurait pu très facilement appliquer cette partie de son programme. J'estime qu'il devrait augmenter la préférence britannique jusqu'à 50 p. 100 au moins. L'occasion est excellente maintenant que l'Angleterre a levé l'embargo sur notre bétail. Le Gouvernement aurait pu en retour augmenter la préférence anglaise jusqu'à 50 p. 100 conformément à son program-

[M. Leader.]

me. Je suis d'avis qu'on devrait supprimer complètement le tarif et admettre en franchise les marchandises anglaises entrant au Canada par des ports canadiens.

Il y a un détail relatif au budget que je voudrais voir rectifié c'est le droit de timbre. L'an dernier quand les marchands de grains achetaient le blé des cultivateurs canadiens ils ont donné des chèques en règlement de leurs achats; ils y ont apposés des timbres et ils les ont portés au compte des cultivateurs. Cela a causé beaucoup d'ennuis et il y a eu beaucoup d'opposition à cette méthode. Dans mon cas particulier, je ne l'ai pas aimée. Ce n'était pas général; ils ne pouvaient pas dire que c'était la règle adoptée par la bourse des grains, parce qu'ils ont violé souvent cette règle. Pour le premier wagon que j'ai vendu à Smith-Murphy, ils ont oublié de me réclamer le timbre ou ils n'ont pas pensé que cela valait la peine de le faire. Quant au second wagon, en me remettant le règlement, ils m'ont réclaté les timbres. Je leur ai écrit en leur disant que je me préparais à contester ce droit et ils m'ont répondu qu'ils avaient parfaitement le droit d'agir ainsi. J'ai vu un avocat pensant qu'il en ferait une cause-précédent, mais il me conseilla d'abandonner l'affaire à moins que je n'eusse beaucoup d'argent à dépenser. C'est un conseil peu ordinaire de la part d'un avocat. On me conseilla d'écrire aux légistes de la Couronne à Ottawa. Je l'ai fait et après qu'ils eurent examiné la question ils m'envoyèrent une lettre disant qu'il n'était pas douteux que la Loi n'exigeât des timbres sur chaque chèque mais que la question de savoir qui devait payer les timbres était une affaire d'entente entre les parties intéressées. Cela signifiait simplement que je n'avais aucun remède à moins d'intenter une poursuite. J'ai discuté ensuite la question avec les commissaires des grains à Fort-William; je ne lirai pas toute la lettre que j'ai reçue en réponse mais en voici un extrait :

En réponse à votre demande du 1er novembre, je dois vous informer que l'affaire dont il est question n'est pas du ressort de cette commission.

Je voudrais savoir qui a juridiction dans cette affaire. Si une organisation ou une société dans ce pays peut émettre un chèque y placer des timbres et obliger l'autre à payer les timbres, cela me paraît être un privilège spécial. Je voudrais savoir si la bourse des grains a ce privilège spécial. Dans l'affirmative nous voulons le savoir et je ne crois pas qu'elle doive jouir de ce privilège.

Je désire parler quelques instants du commerce des bestiaux. Je pourrais dire que je pratique l'élevage du bétail; j'ai mis beaucoup d'argent dans l'entreprise et je désire élever pour l'exportation la meilleure qualité